



13, rue de la Crouzette

11110 Coursan
rubresus@yahoo.fr
www.rubresus.org

tél : 06 04 67 20 25

Monsieur Didier Codorniou
Vice-Président Région Occitanie

le 19 octobre 2017

Monsieur le Premier Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Vice-Président du Grand Narbonne,

Nous sommes au regret de vous faire part de notre plus profonde déception et de notre total désaccord après votre déclaration publique (article L'Indépendant du 11 novembre) au sujet de l'autorisation par M. le Préfet de l'installation d'incinération des déchets liquides nitrates et radioactifs d'AREVA Malvésès Narbonne.

Elle ternit vos premiers pas en tant que Premier Vice-Président de la Région Occitanie auprès de Carole Delga et va à l'encontre de l'assemblée régionale qui a voté le vœu d'un moratoire de deux ans pour privilégier une solution alternative.

En vous prononçant en faveur de l'autorisation préfectorale, vous semblez ignorer et balayer d'un revers de main la mobilisation de la population du Grand Narbonne (pétition de plus de 10 000 signatures, manifestations de plusieurs milliers de personnes à plusieurs reprises). Vous abondez ainsi dans le soutien de ce projet comme les plus hautes instances de l'agglomération du Grand Narbonne n'ont cessé de le faire tout au long de son instruction.

En adoubant le préfet Alain Thirion pour sa « décision responsable » vous endossez la responsabilité non seulement des insuffisances et manœuvres qui entachent l'autorisation mais aussi de tous les impacts environnementaux, sanitaires et risques de l'installation.

L'insuffisance notoire de l'avis de L'Autorité Environnementale qui a pu induire en erreur les maires dans leurs avis lors de l'enquête publique, l'opacité des expertises commanditées par le préfet, les grossières erreurs scientifiques et approximations douteuses qui disqualifient l'un des rapports, et le vote défavorable des élus du département représentés au CODERST, sont autant de faits portés à votre connaissance, et il y en a d'autres, qui auraient dû éveiller votre conscience.

En soutenant l'urgence à agir comme la propagande l'a fait croire, vous cautionnez le choix précipité d'un traitement controversé que la situation réelle des bassins ne justifie pas. En effet, l'arrêté préfectoral d'autorisation mentionne explicitement la capacité des bassins de 451 000 m³, alors le rapport d'activité 2016 de l'industriel indique un volume d'effluents de 333 189m³, ce qui montre une marge confortable de stockage en toute sécurité, comme les dispositions de l'arrêté le stipulent.

Si l'arrêté d'autorisation a réduit par deux les niveaux d'émissions de certains polluants grâce l'action de l'association RUBRESUS, aucune prescription technique d'amélioration du procédé ni de traitement supplémentaire des émissions atmosphériques n'y est relevé. L'installation initialement prévue est donc autorisée en l'état sans aucun aménagement. Suite à nos observations étayées sur les risques d'émissions de dioxines par la combustion de charbon, la mesure des dioxines a cependant été prise en compte, toutefois on regrette que le traitement des dioxines qui est imposé aux autres installations thermiques n'ait pas été préventivement et obligatoirement prescrit dans l'autorisation.

De même, les émissions de phtalate DEHP, perturbateur endocrinien redouté, chiffrées dans le dossier d'enquête publique, disparaissent dans l'autorisation préfectorale, sans que l'installation n'ait été modifiée.

Au vu des impacts sanitaires avérés de ces polluants, déclarer vous satisfaire de l'autorisation du préfet nous paraît relever d'une forme de légèreté incompatible avec vos responsabilités et et l'attachement que vous déclarez avoir avec L'Aude en général et la Narbonnaise en particulier. Votre déclaration : « Il revient à présent aux différents acteurs de prendre le temps d'identifier les risques tout au long de la mise en en oeuvre du dispositif. ». va plus loin en frôlant l'hypocrisie. Trop facile de cautionner une installation émettrice de polluants dans l'air du Grand Narbonne durant les 40 prochaines années tout en reportant sur d'autres et notamment ceux qui s'y sont opposés la responsabilité d'en évaluer les impacts a posteriori.

Enfin, le soutien que vous apportez à ce procédé fortement consommateur de ressources (eau, charbon, gaz) et producteur de gaz à effet de serre anéantit vos annonces en faveur des énergies renouvelables. Les 30 000 tonnes eq CO2/an émises par l'installation comme mentionné dans l'enquête publique, nécessiteraient une compensation par un parc éolien de 112 MW soit une cinquantaine de puissantes éoliennes.

Vos propos sont d'autant plus regrettables que nous n'avons pas manqué de vous rencontrer dès le début de l'affaire puis de vous tenir régulièrement informé en vous transmettant toutes nos études contradictoires sur le projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Vice-Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

RUBRESUS

le président
André Bories